



RÈGLEMENT DU TENNIS

- 1- Pour pouvoir réserver le court de tennis, vous devez posséder une **carte de membre**, en vente au **coût de 20 \$**, au centre de loisirs de Berthier-sur-Mer auprès de Jonathan Blouin, coordonnateur aux loisirs, au 418 259-7343 poste 203 ou loisirs@berthiersurmer.ca
- 2- Vous devez avoir cette carte à portée de main lorsque vous jouez.
- 3- Vous ne pouvez réserver que 2 h, consécutives ou non, par jour.
- 4- **Les détenteurs de carte ont toujours préséance sur les non-détenteurs**, même s'ils n'ont pas réservé, sauf si les joueurs présents sur le court ont payé un droit de jeu (preuve à l'appui). Donc, si des membres se présentent en même temps que des non-membres, ils ont automatiquement préséance.
- 5- Pour favoriser la pratique régulière de l'exercice physique, les ligues ou groupes organisés peuvent réserver, pour toute la saison, une plage dans l'horaire, mais pas pour plus de **2 h par semaine**.
- 6- L'occupation du terrain doit se faire selon la procédure exigée par le centre de loisirs. Advenant le cas qu'un membre ne la respecte pas, son droit de membre peut être résilié et non remboursé pour la saison en cours.
- 7- La municipalité se réserve le droit de fixer des plages horaires pour les besoins des loisirs (terrain de jeux, cours, etc.).

Pour vous inscrire téléphonez directement au Centre des loisirs de Berthier-sur-Mer.

Demandez Jonathan Blouin, coordonnateur aux loisirs,
au 418 259-7343 poste 203 ou loisirs@berthiersurmer.ca

Bienvenue à tous !!!